



# Mission 3

# Qualité de vie et rayonnement

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2025

Session de décembre 2024



## \\ Synthèse de la mission

Langues de Bretagne, culture, sports, patrimoine et tourisme sont autant des compétences partagées que des engagements politiques majeurs et constants de la collectivité régionale. Elle y prend depuis de nombreuses années, et peut-être depuis sa création, toute sa part, en y allouant des moyens très importants et en exerçant, autant que possible un rôle de chef de file qui ne lui est pourtant pas toujours reconnu par la loi.

La Région le fait avec un volontarisme toujours réaffirmé et la conviction très forte que ces secteurs sont essentiels à la cohésion sociale de la Bretagne, mais aussi que son rôle de coordination des acteurs est reconnu.

Parler de cohésion sociale n'est pas rien, dans un contexte où tout indique que, même en Bretagne, les tensions multiples ne cessent de s'accroître et viennent fragiliser le pacte social. Si l'adage populaire retient que la musique adoucit les mœurs, la Région affirme plus largement que la culture, le sport, la force d'une « identité tranquille » sont autant de facteurs de développement, de cohésion, de qualité de vie, d'optimisme en l'avenir.

Or le contexte de tension sociale est aujourd'hui aggravé par celui de la contrainte budgétaire qui ne manquera pas d'avoir un effet direct sur les moyens financiers du Conseil régional, mais en aura un autre, potentiellement très lourd sur l'engagement des autres acteurs publics dans leur soutien à ces secteurs. La coordination de l'action et le permanent dialogue entre institutions publiques sera plus nécessaire que jamais pour réguler les éventuels retraités d'action publique et de soutien auprès d'acteurs, fragiles par nature et encore fragilisés par plusieurs années de crises diverses (Covid et inflation notamment).

Dans ce cadre, l'affirmation, une année de plus, du maintien par la Région des moyens financiers qu'elle mobilisera pour les domaines des langues, du sport et de la culture apparait comme un marqueur politique de premier plan. Cet engagement sera néanmoins percuté par les effets annoncés et craints de la loi de finances nationale.

### → Favoriser le développement et la pratique des langues de Bretagne

La politique linguistique de la Bretagne s'ordonne autour de quelques grands principes dont le soutien à la transmission, l'accompagnement du développement de l'usage de ces langues au quotidien et le soutien aux acteurs associatifs et aux structures vecteurs de l'appropriation de ces langues par la population bretonne.

La Région s'est donné un cadre conventionnel avec l'Etat, via la convention spécifique 2022-2027 et s'est dotée d'une stratégie globale déclinée dans le Plan de réappropriation des langues 2024-2027. Ce plan est en cohérence avec les objectifs de la loi du 21 mai 2021, dite « loi Molac », relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion. Cette loi a pour double objectif de protéger et de promouvoir le patrimoine immatériel et la diversité culturelle dont les langues régionales constituent l'une des expressions.

Forte de ce cadre précis la Région poursuivra en 2025 la mise en œuvre de son plan de réappropriation adopté en décembre 2023 et veillera au respect des objectifs inscrits dans la convention cadre avec l'Etat.

En 2025, il sera proposé une première évaluation du déroulement de ce plan de réappropriation et une évaluation des réalisations de la convention spécifique. Cette évaluation sera conduite avec les partenaires signataires afin de les associer non seulement aux constats mais aux mesures correctives, si nécessaires.

Pour le breton, le développement de l'enseignement bilingue restera l'axe majeur de l'action régionale avec la formation des adultes, notamment des enseignants.

De la même façon, l'enseignement du gallo constitue le vecteur principal pour assurer la transmission de cette langue dont l'usage ne serait autrement plus assuré dans les prochaines années.

## \\ SOMMAIRE

### Synthèse de la mission 3

PR0301

PR0302

PR0303

PR0304

PR0305

PR0306

PR0307

Enfin, la Région a mandaté en 2024 un cabinet spécialisé afin de réaliser une nouvelle étude sociolinguistique après celle de 2018. Les résultats de cette étude seront présentés en 2025.

La Région doit s'assurer du respect des engagements pris par les partenaires de la convention spécifique car le breton et le gallo ne pourront exister dans les prochaines années et continuer à participer à la vitalité de la Bretagne que si chaque partenaire joue pleinement son rôle dans le cadre de ses compétences propres

### → Culture en Bretagne : la résilience...pour combien de temps encore ?

2025 s'annonce à nouveau comme une année périlleuse pour l'écosystème culturel breton. Si les perturbations sanitaires, économiques et sociales qui ont fragilisé le secteur entre 2020 et 2024 ont été globalement surmontées - souvent au prix d'une réduction drastique de l'activité, d'un recours aux réserves et d'une précarisation plus grande encore des salariés au premier rang desquels les artistes - elles laissent un secteur en grande fragilité face aux nouvelles incertitudes qu'annonce la contraction des financements publics pour les années qui viennent. Alors que la baisse moyenne de diffusion des équipes artistiques bretonnes a atteint 49 % en volume de dates en 2024 (chiffres Spectacle Vivant en Bretagne), il est légitime de se poser la question de la vulnérabilité structurelle du modèle culturel breton. La mise en redressement judiciaire à l'automne dernier de l'éditeur-diffuseur emblématique Coop breizh ou la liquidation des studios d'animation O2O à St Malo sont-ils des épiphénomènes conjoncturels ou les premiers signes d'une crise plus ample encore ?

Pour autant, cette période difficile n'a pas entamé le volontarisme des acteurs pour la transformation de leurs pratiques. Les acteurs culturels, tous domaines confondus, encouragés par la Région ont montré leur volonté de s'adapter aux nouveaux défis en intégrant, pour une grande partie d'entre eux, les enjeux démocratiques, sociétaux, environnementaux et territoriaux au centre de leurs projets.

En matière de transition, ils étaient ainsi près de 200 en septembre dernier à participer aux premières ACTES Bretagne (Annuelles de la culture en transition écologique et sociale), initiative portée par le Collectif des festivals dans le cadre de la nouvelle mission qui lui a été confiée par la Région et l'Etat autour des transitions et qui sera confortée en 2025. Le secteur culturel peut et doit jouer un rôle central dans la sensibilisation aux enjeux environnementaux et être exemplaire par l'adoption de pratiques plus durables.

Sur le plan sociétal, la Région poursuivra en 2025 son implication en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur culturel en sensibilisant tous les opérateurs à ce sujet (cf. plan d'actions Egalité F/H). Les actions en faveur de la diversité, de l'inclusion et de l'accessibilité devront également être renforcées. Cela inclut notamment l'accès des personnes en situation de handicap aux événements culturels et la prise en compte des publics en situation de précarité.

Un autre défi pour 2025 sera d'encourager la réinvention des liens entre les acteurs culturels et les habitants. La crise démocratique que nous connaissons révèle un besoin croissant de proximité et d'échange entre les structures culturelles, les équipes artistiques et les habitants. Les territoires bretons, riches de leurs identités diverses, devront voir se développer des projets culturels mieux ancrés dans leurs spécificités et plus à l'écoute des attentes de leur population. Pour y parvenir, ils savent pouvoir s'appuyer sur les conventions territoriales de développement culturel, initiées par la Région et qui poursuivront leur déploiement en 2025.

C'est également dans le cadre de ces pactes culturels de territoire que l'éducation artistique et culturelle doit trouver un cadre propice à son développement en faveur de tous les habitants et plus particulièrement des moins de 25 ans. Cela n'exclut pas le développement d'initiatives spécifiques comme les compagnonnages artistiques entre lycées et opérateurs culturels qui seront renforcés en 2025 pour quatre nouveaux lycées situés sur des territoires où la structuration en matière culturelle est insuffisante.

Mais pour que toutes ces dimensions puissent se déployer, encore faut-il que les acteurs artistiques et culturels aient les moyens de les porter ! Il serait inconséquent d'attendre des acteurs qu'ils poursuivent leurs efforts pour relever ces défis quand ils sont parfois confrontés à des enjeux de maintien de niveau d'activité voire de survie.

C'est pourquoi, en 2025, la Région souhaite maintenir les moyens alloués au soutien du secteur culturel. C'est un choix fort et résolu, inscrit dans la durée puisque renouvelé depuis le début du mandat. Dans un moment où tout paraît pouvoir être remis en question, le Conseil régional veut rester un pilier solide, un appui fiable sur lequel le monde culturel sait pouvoir compter. Pour autant, la Région ne prétend pas que ce maintien suffise à répondre à toutes les tensions – a fortiori si les autres niveaux de collectivité sont contraints de réduire leur engagement en la matière – et il conviendra donc d'être attentif à l'optimisation des allocations budgétaires et à un ciblage rigoureux des aides. L'exécution budgétaire devra forcément tenir compte de ce contexte inédit.

La Région pourra se nourrir des travaux du Conseil culturel de Bretagne pour éclairer ses choix. Fort d'une gouvernance renouvelée, ce dernier reprend aujourd'hui un cycle d'études dont les résultats seront regardés avec attention par la collectivité. Ainsi, l'étude sur l'intelligence artificielle et ses impacts sur la création artistique ou celle menée en 2025 sur l'accès à la Culture alimenteront les travaux de la commission Culture du Conseil régional.

### → Politiques en faveur du patrimoine culturel et du tourisme

« Faire société » est un défi permanent qui prend, dans le contexte actuel de tensions multiples, une dimension très particulière. Le patrimoine breton, dans sa richesse et sa diversité apparaît comme un atout majeur pour conforter une cohésion sociale fragilisée. Cette composante majeure de l'identité régionale est un sujet de fierté collective, un vecteur de transmission d'une histoire, de savoir-faire, de valeurs.

Pierre Nora le dit, « Le patrimoine, c'est ce qui fait tenir ensemble une société en créant des liens entre passé, présent et avenir." Pierre-Jakez Hélias le précise : “Hep dec'h ha warc'hoazh, hiriv ne dalv ket c'hoazh” ... » « sans hier et sans demain, aujourd'hui, n'existe pas encore »

Le patrimoine possède en effet une force qui en Bretagne est aussi celle du lien. Lien entre les hommes et les femmes d'un territoire mais aussi entre ceux-ci et leur territoire. Ce capital culturel, naturel, social et humain possède d'autant plus d'importance que les effets positifs de sa valorisation en termes de paysage et de qualité de vie riment avec sobriété foncière, réemploi ; que ses impacts économiques liés à la restauration, à la médiation sont puissants.

C'est pourquoi la Région procède – en innovant très souvent sur la forme que ce soit dans les méthodologies participatives, ou les technologies – à des inventaires, en faisant en sorte qu'à tous les stades, les temps soient partagés avec tous et appropriés par le plus grand nombre. Elle axe et priorise son action et son soutien en faveur de démarches vertueuses, comme celles relatives aux PLUi ou en faveur de thèmes d'importance pour la Bretagne (patrimoine militaire, lié à la toile, aux pans de bois, portuaires ou encore dans ses enseignements en matière de transitions environnementales et durables). La Région s'engage ainsi résolument par l'Inventaire aux côtés des bretonnes et des bretons.

La globalisation culturelle a tendance à lisser les spécificités des paysages culturels, appauvrir les pratiques. Par son action en faveur de la valorisation de notre patrimoine culturel, son ré-usage, son réemploi, ses formes de valorisation, l'action en faveur des musées, des jeunes, du patrimoine maritime... la Région développe, pour et avec les bretons, des formes innovantes et efficaces de valorisation de nos héritages culturels.

Le patrimoine possède en outre lorsqu'il est attelé au tourisme la formidable propriété d'être un vecteur d'ouverture et de rayonnement.

Le tourisme breton est en effet consubstantiellement lié au patrimoine. Le positionnement touristique de la Bretagne - synthétisé dans le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (S.R.D.T.L) « Identité et transitions » - place les patrimoines culturels et naturels au cœur de toutes les actions et initiatives accompagnées par la Région. En faisant le choix de rendre possible la coordination de l'action publique en faveur du tourisme en Bretagne, avec les EPCI, les Départements ... au sein des Destinations Touristiques, la Région offre un cadre de convergence des forces et des moyens, unique en France dans un domaine de compétence partagée.

Pour ce faire la Région continuera de mobiliser Tourisme Bretagne afin d'agir en faveur du développement maîtrisé de l'attractivité touristique de la Bretagne. Cela passera par la qualification et la structuration de l'offre, la communication et une promotion ciblée.

Seront également menées des missions d'études et de prospectives : il s'agit ici d'embrasser toutes les dimensions du tourisme sans en occulter les effets potentiellement délétères. En effet, ces données doivent permettre d'évaluer et de définir la trajectoire régionale en matière de tourisme pour les années à venir.

Active et reconnue comme telle par les acteurs de terrain, la Région continuera à stimuler et accompagner les innovations et l'exploration des transitions méthodologiques permettant de mieux prendre en compte les principes « d'Identité et de transitions ». Des projets dits « démonstrateurs » (Nautic lib, - supports nautiques en libre-service ; V42 - itinéraire vélo de Rennes à St-Malo - et de valorisation des sites archéologiques de la Destination Kalon Breizh), seront menés avec des acteurs privés, publics, associatifs.

De la même façon, la Région souhaite maintenir son effort de soutien à la structuration du secteur : elle accompagnera et soutiendra les modèles vertueux de développement touristique dans les territoires. Concrètement, cela se fera au travers des outils partagés que sont les contrats de développement touristique, des 10 Destinations touristiques. Outils dont la Bretagne est à ce jour intégralement couverte. Réunissant tous les EPCI de Bretagne, ils permettent de réunir autour d'un projet commun les acteurs publics – et privés - d'un territoire identifié à la maille des problématiques touristiques.

Les services de la Région et Tourisme Bretagne se placent aux côtés des territoires pour construire et se doter d'outils techniques pensés et conçus en commun, notamment par le Ti HUB.

Enfin parce que la mer a toujours été une ressource et un atout pour la Bretagne, la feuille de route nautisme adoptée par l'assemblée générale verra la poursuite de sa mise en œuvre autour des objectifs de structuration des filières et acteurs, et de transformation des activités.

## → Canaux de Bretagne

La Bretagne est, au niveau national, la seule région propriétaire et gestionnaire de voies navigables. Ce positionnement volontariste traduit son souhait de maîtriser pleinement cette compétence depuis le transfert opéré par l'Etat en 2008.

Le domaine fluvial constitue un patrimoine composé de rivières naturelles et de canaux artificiels sur plus de 500 km de linéaire. Il est le support de nombreuses activités aquatiques (navigation de plaisance, ludiques ou sportives, pêche, ...) et terrestres (randonnée pédestre, cycliste, équestre sur les chemins de halage).

Les canaux constituent un patrimoine régional majeur, à la fois paysager et naturel, historique et culturel. Ils représentent un atout essentiel pour le développement du tourisme en Bretagne grâce à une offre variée d'activités sur la voie d'eau et aux possibilités de randonnée sur les chemins de halage aménagés. Le développement de la randonnée, locale ou itinérante, pédestre ou cycliste constitue un atout important pour le tourisme breton.

On évalue la navigation à environ 75 000 passages aux écluses dont les deux tiers pendant la saison estivale. La dynamique de progression constatée depuis 2015 a été stoppée net en 2020 par le Covid et l'arrêt partiel de la navigation.

La pratique de la marche est croissante depuis de nombreuses années et on estime à près de 3 millions les sorties piétonnes en excursion ou tourisme itinérant. Enfin, l'ensemble des chemins de halage est considéré en voie verte (où tout véhicule à moteur est interdit). Comme la fréquentation piétonne, le nombre de cyclistes est fortement croissant et se concentre à plus de 75 % sur la période estivale. On évalue ces pratiquants, itinérants ou excursionnistes, à 1 million par an.

Au total, la fréquentation annuelle des canaux de Bretagne est estimée à près de 4 millions de personnes ce qui en fait une destination de tout premier ordre pour notre territoire. Cette fréquentation est soutenue puisqu'elle a augmenté de 50% depuis 2016.

A l'appui des avis exprimés par les usagers dans l'étude de fréquentation réalisée en 2023, le réseau des canaux de Bretagne est aujourd'hui un univers apprécié en tant qu'espace de rencontre où les différentes activités terrestres et fluviales "se nourrissent" mutuellement.

Cette attractivité, à la fois fluviale et terrestre, se concrétise sur le plan économique par des retombées financières directes estimées à plus de 25 millions d'euros sur les territoires traversés.

Indépendamment des usages qu'elles autorisent, les voies navigables constituent une « machine hydraulique » dont la gestion a des impacts sur la ressource en eau et sur l'état écologique des cours d'eau. Des défis nouveaux sont ainsi posés auxquels les canaux de Bretagne doivent répondre :

- L'adaptation au changement climatique
- Une navigation menacée par le développement des plantes invasives
- Le développement d'un écotourisme
- De nouveaux usages et usagers

La stratégie de « développement et de valorisation des voies navigables de Bretagne » arrêtée en 2018 reste d'actualité. Il s'agissait alors de consolider et accompagner cette attractivité au bénéfice mutuel des usagers et des territoires irrigués par les canaux. Cette stratégie a été « augmentée » en décembre 2023 de nouvelles orientations pour répondre aux défis posés, notamment climatiques, et garantir une continuité et une qualité de service aux usagers nautiques ou terrestres.

La réussite concrète de cette stratégie Canaux 2030 passera par une mobilisation de l'ensemble des acteurs intéressés mais aussi par des recettes d'exploitation en adéquation avec les ambitions portées. La Région a ainsi instauré une redevance hydraulique pour les titulaires d'une autorisation de prise d'eau sur le domaine public fluvial. Elle s'applique aux usages et prélèvements agricole, industriel / commercial, eau potable, hydroélectricité.

## → Le développement des pratiques sportives

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en France aura donné une notoriété nouvelle à la notion « d'héritage des Jeux ». Il est primordial de prendre appui sur cette visibilité inédite offerte le temps de quelques semaines à des disciplines, à des types de pratiques jusqu'alors largement passés sous silence. L'impact des résultats - en l'occurrence brillants - et de leur médiatisation, est loin d'être neutre lorsqu'il s'agit de prôner l'importance de l'activité physique, de la pratique régulière du sport et de l'accessibilité du haut niveau, en particulier auprès des plus jeunes. C'est pourquoi la Région renouvellera dès 2025 son soutien aux athlètes susceptibles de concourir à la prochaine olympiade.

Le soutien au développement des pratiques en Bretagne répond aussi à des enjeux de santé, d'aménagement du territoire, d'emploi et de performance économique, de vitalité associative, d'inclusion sociale, de transmission. Il nécessite des moyens, s'appuie sur des engagements, des équipements qui appellent une attention quotidienne, et des financements sur le temps long.

Le contexte budgétaire et financier national suscite de réelles inquiétudes quant aux moyens attribués au sport en France. Les acteurs de terrain souffrent déjà, des équipes renoncent pour des raisons économiques à évoluer dans les catégories dans lesquels elles se sont qualifiées sportivement, à l'image d'équipes cyclistes amateurs de Division Nationale 1, dont deux d'entre elles viennent d'acter leur abandon, faute de moyens nécessaires. La Région fait le choix de la continuité et du temps long, en prolongeant une année de plus, malgré ses propres contraintes, l'effort budgétaire qu'elle destine aux acteurs du sport en Bretagne.

Dans le même esprit, la Région poursuivra le dialogue avec les instances mises en place pour renforcer l'approche collective et la gouvernance des politiques sportives en Bretagne, qui conditionnent aussi l'atteinte des performances espérées : Conférence régionale du Sport, Conférence des Financeurs, Comité Régional Olympique et Sportif, Comité Paralympique et Sportif Français, GIP Sport Bretagne... Les réussites bretonnes de 2024 en termes de résultats sportifs sont un puissant encouragement à persévérer en ce sens.

En maintenant les moyens financiers attribués à sa politique sportive, la collectivité se donne non seulement l'exigence de la régularité et de la fiabilité vis-à-vis de ses partenaires, mais aussi la chance d'accueillir des événements exceptionnels, comme le Grand Départ du Tour de France féminin, ou des Championnats de France de gymnastique en 2025, à Saint-Brieuc. Elle poursuit et renforce aussi l'accompagnement de dynamiques essentielles à une inscription plus vertueuse de l'activité sportive dans le quotidien des Bretonnes et des Bretons.

L'impact environnemental des activités sportives, la contribution à la concrétisation dans les faits de l'égalité de droits entre les femmes et les hommes, l'inclusion par le sport des publics le plus souvent « empêchés », en raison d'une situation de handicap ou de précarité économique et sociale, sont des priorités déjà réaffirmées depuis la création du dispositif d'aide aux projets traduisant en actions la responsabilité sociétale des organisations sportives bretonnes. 2025 sera, par exemple dans le domaine de la course au large à la voile, l'occasion de progresser plus avant dans cette voie, pour que l'héritage des Jeux se traduise dans la réalité.



## Programme 301

# Langues de Bretagne

## \\ Raison d'être du programme

L'année 2024 a permis la mise en place des premiers engagements du Plan de réappropriation des langues de Bretagne 2024-2027 voté à l'unanimité en décembre 2023. Ce plan, construit à partir d'un important travail d'évaluation et de concertation avec les acteurs, repose sur la conviction que l'usage du breton et du gallo doit non seulement être maintenu, mais développé sur le territoire. La Région a souhaité amplifier ses politiques existantes mais également en créer de nouvelles en fonction de la situation sociolinguistique de chacune des langues, en tenant compte des politiques volontaristes des autres collectivités territoriales et des actions que l'État s'est engagé à réaliser dans le cadre de la convention spécifique. Signée après deux ans de négociation par l'État, la Région et les universités, cette convention pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027 définit un cadre global répartissant les efforts déterminants pour l'avenir des langues de Bretagne. A ce jour de nombreux articles de cette convention sont en attente de mise en œuvre.

En matière de transmission des langues régionales, le plan prévoit, au travers de 23 actions pour le breton et 13 actions pour le gallo, de renforcer les politiques régionales en faveur de la transmission scolaire et de la formation des adultes. Pour ce qui concerne l'usage et la présence des langues régionales dans la vie quotidienne, le plan comporte 27 actions pour le breton et 25 actions pour le gallo permettant de renforcer la prise en compte des questions linguistiques dans le fonctionnement de l'institution et les politiques régionales, de prévoir la réalisation de la seconde enquête sociolinguistique, de renforcer les capacités des organismes structurants, de développer la diffusion en langues régionales dans les médias, l'édition et les pratiques culturelles.

Le calendrier de déploiement des actions sur les trois prochaines années est adossé à des budgets prévisionnels pluriannuels, dont le présent budget constitue la deuxième déclinaison opérationnelle. Les indicateurs qui figurent dans le plan feront l'objet d'un suivi et d'une publication annuelle dans le cadre du rapport transversal annexé au rapport d'activité et de développement durable. Un état de la réalisation de chacune des actions de chaque plan sera également joint à cette évaluation.

## \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation de programme de

1 265 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

10 725 100 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

1 265 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

10 725 100 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## \\ 2025 en actions

### → Soutien à la transmission de la langue bretonne

L'avenir de la langue bretonne ne sera assuré que si une fraction suffisante de la population la maîtrise et la formation d'un nombre suffisant de jeunes locuteur·rices est indispensable dans un contexte démographique de moins en moins favorable. La Région renforcera ses politiques volontaristes de soutien à l'enseignement bilingue et immersif. Il s'agira notamment de poursuivre le renforcement de la professionnalisation du réseau Diwan, de mettre en place une convention pluriannuelle d'objectifs avec le CAEC, de renforcer le soutien aux fédérations des associations de parents d'élèves de l'enseignement bilingue français-breton, d'agir auprès des Universités pour le développement de l'enseignement optionnel de la langue, de communiquer auprès des étudiantes et étudiants sur les métiers de la filière brittophone, d'accompagner la mise en place d'une deuxième licence de préparation au professorat des écoles bilingues, de susciter la croissance des inscriptions en masters de préparation aux concours de l'enseignement bilingue du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>d</sup> degrés en adaptant l'enveloppe Skoazell, d'augmenter l'enveloppe dédiée à Desk enseignement et de soutenir l'essor numérique de la langue bretonne à travers notamment la plateforme Desketa et les dispositifs Arload et Stlenn créés en 2024.

La Région considère également la nécessité, en complément de sa politique en faveur de l'enseignement, de poursuivre et renforcer son action de formation en faveur de adultes, le développement de la formation professionnelle et continue à la langue bretonne étant une priorité d'action. Elle continuera de soutenir la création d'un portail généraliste permettant au grand public d'accéder à l'ensemble des informations



relatives à la formation intensive, semi-extensive et extensive en fonction de sa situation et de ses besoins, elle renforcera son soutien aux organismes de formation professionnelle intensive à la langue bretonne afin de leur permettre de mieux répondre aux besoins des apprenants, travaillera à la rédaction d'un cahier des charges pédagogique, augmentera le nombre de demandeurs d'emploi formés en stages de 6 et 3 mois et adaptera les capacités du Diplôme de compétences en Langue en conséquence, elle soutiendra les formations semi-intensives soumis à objectifs à travers le dispositif Pevarlamm, augmentera les enveloppes Desk petite enfance et médiation-jeunesse et enfin travaillera avec ses partenaires publics à la possible création d'un Desk destiné à la fonction publique territoriale.

### → Soutien au développement de la présence du breton dans la vie quotidienne

Le renforcement de l'environnement linguistique brittophone permet, au quotidien, des occasions d'employer et de faire vivre naturellement la langue, afin qu'elle demeure une langue de vie. Les politiques régionales s'adressant à l'ensemble des bretonnes et des bretons, la Région renforcera leur structuration, amplifiera leurs objectifs et développera leurs moyens, pour tenir compte de l'évolution des usages et des besoins à la fois des locuteurs et des non-brittophones. Il s'agira de mettre en place des dispositifs répondant à l'obligation de diffusion et de promotion de la langue qui est faite par le code du patrimoine, la promotion du breton et son utilisation dans le cadre de la vie publique favorisant sa vitalité. Ainsi, pour ce qui concerne le fonctionnement et les politiques régionales, la Région renforcera la formation de ses personnels, systématisera le bilinguisme paritaire, élaborera un plan de prise en compte d'une conditionnalité linguistique dans ses politiques. La Région renforcera par ailleurs son soutien à Mignoned ar Brezhoneg. Elle maintiendra le dispositif de soutien à la diffusion culturelle en langue bretonne par les Ententes de pays, prenant en compte des indicateurs relatifs à l'emploi et à la promotion de la langue bretonne. Enfin elle développera ses politiques inclusives en breton en faveur des loisirs pour la jeunesse et en faveur de l'égalité, qui relèvent d'une même logique de reconnaissance et de respect de la diversité.

La Région amplifiera la mise à disposition auprès du plus grand nombre d'une offre riche, diversifiée et qualitative de services et productions culturelles en langue bretonne. Dans le domaine des médias, elle soutiendra la création d'un portail global permettant l'accès rapide, organisé et éditorialisé aux contenus en langue bretonne, tous supports confondus, elle poursuivra sa politique du numérique en langue bretonne, qu'il s'agisse de l'équipement technologique de la langue, des dispositifs Stlenn pour la traduction des services et Arload pour la création d'applications spécifiques, elle soutiendra la couverture totale du territoire par les radios en breton sur le DAB+ (radio numérique), elle maintiendra le dispositif Istitlañ pour le sous-titrage des longs-métrages et renforcera l'enveloppe du Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne (FALB) destiné à soutenir la production audiovisuelle et de fiction radiophonique de flux. Enfin, dans le domaine de l'édition, la Région renforcera son soutien à Kuzul ar Brezhoneg pour la structuration de l'édition en langue bretonne, la mutualisation des processus éditoriaux, la diffusion et la promotion des ouvrages, adaptera l'aide à la traduction littéraire et, pour ce qui concerne le spectacle vivant, elle maintiendra le dispositif Arvest destiné à optimiser la diffusion des pièces de théâtre en langue bretonne dans les territoires.

### → Soutien à la mise en œuvre d'actions de sauvegarde et de développement de la langue galloise

Le budget destiné à la promotion du gallo pour l'année 2025, comme indiqué dans le Plan de réappropriation pour la langue galloise 2024-2027, doit permettre de poursuivre les actions définies pour revitaliser cette langue. Cela requiert l'engagement de divers acteurs et la mise en place d'outils adaptés aux enjeux contemporains. Un des éléments clés de ce plan est l'appui à la formation professionnelle. L'organisation de cours intensifs en gallo est essentielle pour former des locuteurs compétents. Cette action concerne en priorité les enseignants désireux d'intégrer le gallo dans leur enseignement, afin qu'ils développent les compétences nécessaires pour une utilisation quotidienne. À cette fin, la Région apportera son soutien aux acteurs de la formation professionnelle pour la mise en œuvre et la réalisation de formations en langue galloise. Parallèlement, le développement d'outils numériques constitue un vecteur puissant pour développer l'usage de la langue galloise. À l'ère numérique, il est essentiel de créer des ressources d'apprentissage attrayantes et accessibles pour atteindre un public plus large, en particulier les jeunes. À cette fin, la Région mettra en place un dispositif de soutien pour la création d'outils numériques. Par ailleurs, la Région continuera de soutenir les structures territoriales, qu'elles soient nouvelles ou existantes, pour leur permettre d'offrir une gamme variée d'activités, allant des cours de langue aux événements culturels, et ainsi instaurer une dynamique locale significative autour du gallo. L'Institut de la langue galloise (ILG) reste un partenaire essentiel pour la promotion et le développement de la langue galloise. Ainsi le renforcement de son accompagnement est une priorité stratégique de la Région Bretagne pour la promotion et le développement de la langue galloise. Depuis sa création, l'Institut de la langue galloise s'est engagé à fournir des formations et un soutien à l'enseignement du gallo, tout en s'efforçant d'améliorer sa visibilité et de travailler sur la terminologie, consolidant ainsi son rôle indispensable dans le développement de cette langue. Par ailleurs, l'ILG jouera un rôle d'expertise déterminant au sein du comité de pilotage regroupant d'une part la Région et le Rectorat, et d'autre part la Région et le CAEC, en accord avec la convention Etat-Région 2022-2027. Dans l'objectif d'accroître la diffusion et l'usage du gallo et d'ancrer l'utilisation du gallo dans la vie quotidienne des jeunes, la Région soutiendra les projets de loisirs-jeunesse dédiés au gallo afin de proposer aux jeunes bretons des temps d'exposition à la langue galloise en dehors du cadre scolaire. Enfin, la Région renforcera son soutien aux productions radiophoniques et audiovisuelles ainsi qu'à la création littéraire et artistique en gallo afin d'enrichir la langue par une diversité de contenus facilitant ainsi l'accès à la langue tout en renforçant son attrait.

## Programme 302

# Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles

## \\ Raison d'être du programme

Ce programme regroupe les actions ayant pour objectif d'accompagner les démarches artistiques et culturelles sur le territoire breton dans les domaines du spectacle vivant, des arts plastiques et du patrimoine et patrimoine culturels immatériels (MPCI). Ses interventions s'articulent autour de trois objectifs : cultiver la pluralité artistique et la diversité culturelle, favoriser la participation des personnes à la vie culturelle et stimuler la transmission, la structuration et accompagner l'écosystème dans les transitions, avec pour finalité la mise en œuvre effective des droits culturels des personnes. Il contribue ainsi à soutenir de manière volontariste la création artistique professionnelle par le soutien à une grande diversité d'acteurs et de projets qui maillent l'ensemble du territoire et participent à son dynamisme et à sa vitalité. Dans un contexte de très forte contrainte budgétaire et financière pesant sur le monde culturel, l'accompagnement des équipes artistiques professionnelles et des pratiques en amateur, le soutien aux festivals et manifestations, aux projets des lieux de programmation, au secteur des métiers d'art sera poursuivi tout comme la priorité accordée aux grands acteurs faisant vivre le patrimoine et patrimoine culturels immatériels de Bretagne.

En outre, dans une logique de structuration, le soutien à la formation professionnelle et à l'enseignement supérieur, l'attention particulière aux jeunes plasticiens et plasticiennes exerçant leur activité en Bretagne, ainsi que l'encouragement à se fédérer en réseaux et à imaginer des projets de coopération internationale seront également au cœur des actions entreprises.

## \\ 2025 en actions

Le dynamisme culturel breton ne doit pas occulter la grande fragilité de ce secteur. Au contexte d'augmentation des charges vient s'ajouter une fragilisation des financements publics venant menacer la pérennité de projets jusqu'alors solides. Les fonds propres sont consommés, les bénévoles se renouvellent peu et l'on constate des défections dans les équipes salariées dans des proportions inédites, dont les remplacements sont complexes face à une faible attractivité des métiers. La Région portera une attention toute particulière à préserver l'écosystème culturel breton tout en accompagnant les acteurs dans les nécessaires transitions qui s'imposent à tous. Elle ne pourra néanmoins se substituer aux désengagements d'autres acteurs publics.

### → Accompagner les réseaux de la culture à la transition globale

Depuis fin 2023 une convention entre la Région et l'État-DRAC permet d'expérimenter une approche concertée et volontariste des transitions dans le secteur culturel. Dans ce cadre, le Collectif des festivals voit ses missions d'opérateur ressource confortées par la Région et la DRAC Bretagne afin de sensibiliser et accompagner l'ensemble du secteur culturel régional aux transitions. En 2025, la mission se poursuit : réalisation d'un diagnostic de la situation des principales filières en matière de transition, proposition de méthode d'accompagnement et de préconisations, animation régulière d'un groupe de travail réunissant l'ensemble des têtes de réseaux, organisation d'une rencontre régionale annuelle, élaboration d'une offre de formation... L'objectif est d'outiller concrètement les différents réseaux existants pour leur permettre d'accompagner ensuite eux-mêmes leurs membres face aux spécificités des transitions dans leurs champs respectifs.

La Région poursuit en outre un travail de sensibilisation aux enjeux des transitions. Chaque opérateur sollicitant un soutien de la politique culturelle régionale pour 2025 doit partager ce qu'il met en œuvre en matière d'égalité femmes-hommes et de transition environnementale.

## \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation de programme de

1 430 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

17 060 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

1 508 800 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

17 060 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

### → L'éducation artistique et culturelle comme levier

Engagement phare de la feuille de route culture, des conventions territoriales à l'échelle des EPCI sont progressivement développées sur le territoire régional, en partenariat avec l'État, les intercommunalités et certains Départements. 6 conventions sont en cours et l'objectif est d'en déployer 2 nouvelles en 2025 avec Pontivy Communauté et Monts d'Arrée Communauté. La Région cherche à y encourager les expérimentations permettant en particulier une meilleure prise en compte des droits culturels des personnes habitant le territoire, au travers de l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie avec une priorité à l'attention de la jeunesse, de 0 à 25 ans ; l'attention aux conditions d'une vitalité artistique au plus proche des habitants et le repérage des initiatives citoyennes. Une enveloppe annuelle permet de cofinancer des actions sur le territoire. Elle est calculée en tenant compte de critères de péréquation territoriale et permet de mobiliser des financements qui n'existent pas déjà dans les dispositifs habituels. Cette approche territoriale de la culture sera questionnée suivant les engagements des autres partenaires.

Une aide nouvelle de jumelage entre des structures culturelles et des lycées est expérimentée à partir de l'année scolaire 2024-2025. Elle vise à proposer des compagnonnages artistiques d'une durée de 2 ou 3 ans à des établissements scolaires jusqu'alors peu engagés dans une démarche d'éducation artistique et culturelle (EAC) et sur des territoires peu pourvus en infrastructures culturelles. Pour cette première année scolaire, 3 jumelages sont initiés : à Tinténiac (35) avec la salle de musiques actuelles La Nouvelle vague, à Loudéac (22) avec le cinéma le Quai des images et à Landerneau (29) avec le festival de création radiophonique Longueur d'ondes. 4 établissements supplémentaires se verront proposer un accompagnement dans ce cadre en 2025.

Par ailleurs, une convention régionale visant à atteindre la généralisation de l'EAC en Bretagne est en cours d'élaboration avec l'État (DRAC et Rectorat), les Départements et les métropoles, en vue d'une signature au 1er semestre 2025. Pour cela, la Région pourra s'inspirer des propositions faites par le groupe d'acteurs ressources qu'elle a mobilisé en 2024 sur ce sujet.

### → Des aides adaptées à la crise de diffusion du spectacle vivant

Le domaine du spectacle vivant est marqué par la perspective d'une baisse importante des dates de diffusion pour les équipes artistiques. Celle-ci est évaluée à 49% en moyenne pour les équipes bretonnes toutes disciplines confondues entre la saison 23/24 et la saison 24/25 selon le baromètre publié par l'établissement public Spectacle Vivant en Bretagne en juin 2024. L'inquiétude des professionnels est vive face à cette situation et implique un dialogue constant avec le secteur. L'évolution des aides régionales aux équipes artistiques proposée en 2024 conserve sa pertinence. Elle invite compagnies et lieux à sortir de la logique de production/diffusion et à investir davantage dans des projets au long cours. Cela pour permettre à des artistes de travailler dans la durée sur des territoires, en lien avec les habitants, sans avoir systématiquement à proposer de nouvelles productions chaque année pour parvenir à vivre de leur activité. Ainsi, la mise en œuvre systématique de programmes de rencontres, d'éducation artistique et culturelle, d'actions de transmission sur le territoire régional est recherchée.

### → Réunir les acteurs de la photographie

Un foisonnement d'initiatives a vu le jour en matière de photographie au cours de la dernière décennie. Du festival photo de la Gacilly au Centre d'art GwinZegal à Guingamp en passant par des dizaines d'expositions, partout les bretonnes et les bretons montrent la même appétence pour la photographie, qu'elle soit en transmission de mémoire, en documentaire, en création contemporaine, etc. Malgré l'émergence de quelques initiatives collectives, ce secteur reste aujourd'hui peu structuré. Après l'organisation de deux premières journées de rencontre réunissant une cinquantaine d'acteurs à GwinZegal à Guingamp en avril puis au FRAC Bretagne à Rennes en octobre 2024, la Région proposera dans le courant de l'année 2025 une nouvelle journée de travail collectif pour soutenir la mise en réseau et identifier avec le secteur les conditions d'un essor de cette discipline sur le territoire breton.

### → Concrétiser des coopérations avec les pays celtiques

La Région et l'Institut français ont renouvelé une convention 2023-2025 pour soutenir conjointement des actions à l'international dans le champ de la coopération culturelle et artistique et du débat d'idées. Une attention prioritaire est accordée aux projets se déroulant au sein des pays et régions celtiques, notamment l'Écosse, l'Irlande et le Pays de Galles, ainsi qu'au sein des autres territoires de coopération de la Région. Fruits des échanges et délégations organisés ces dernières années, des projets et collaborations entre structures galloises et bretonnes dans le domaine des arts visuels ont vu le jour ou sont en cours de structuration à l'image du programme Magnetic qui encadre une résidence croisée entre le FRAC Bretagne et Aberystwyth Arts Centre qui est renouvelé pour une 3ème édition en 2025. Après le Domaine de Kerguehenec, le Frac Bretagne s'associera à la Galerie du Dourven pour l'accueil en résidence de l'artiste gallois.

## Programme 303

# Cinéma, livre, radio et pratiques culturelles

## \\ Raison d'être du programme

Ce programme vise à structurer, en Bretagne, une économie de la création en mutation et présentant des singularités culturelles fortes et variées. Il encourage la diversité de la création, des pratiques culturelles, des échanges entre habitants et plus largement la participation de chacun à la vie littéraire, cinématographique et audiovisuelle.

Cette politique est définie en concertation avec les acteurs bretons très largement fédérés autour de réseaux professionnels (Films en Bretagne, Cinéphare, Fédération des café-librairies, CORLAB...). Cette politique est aussi construite en partenariat avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), avec le Centre National du Livre (CNL), et avec la SACEM pour l'aide à la musique originale de films courts.

## \\ 2025 en actions

La diversité des associations et entreprises culturelles bretonnes sont un formidable atout pour la créativité artistique et culturelle régionale. Depuis quelques années, ces structures font face à des difficultés croissantes. La contrainte budgétaire a altéré de façon sensible les structures les plus fragiles. Ce constat est d'autant plus prégnant pour les créations les plus originales, souvent les plus éloignées d'une rentabilité de marché mais aussi les plus dépendantes des aides publiques. De plus, certaines associations rencontrent des tensions de gouvernance qui peuvent affecter leur fonctionnement et leur capacité à maintenir ou développer une activité.

La Région, attachée à l'écosystème culturel breton dans toute sa diversité, a souhaité à travers sa feuille de route « De la culture à la permaculture – une autre manière de voir pour une autre manière de faire » poursuivre son soutien à celles et ceux qui le font vivre au quotidien. Elle entend ainsi préserver un vivier essentiel à la diversité et accompagner les acteurs dans les nécessaires transitions qui s'imposent à tous. Cette feuille de route priorise 38 mesures concrètes. Aussi, la plupart des dispositifs sont adaptés à ces nouveaux enjeux dans un souci constant de préserver la vitalité et la singularité de la vie culturelle en Bretagne. Ce programme propose d'accompagner les acteurs des secteurs concernés dans un processus de transition globale (transitions sociales, sociétales et environnementales), à travers notamment le déploiement d'actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) sur le territoire breton.

## \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation de programme de

4 945 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

5 065 500 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 945 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 735 500 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## → Une politique en faveur du cinéma et de l'audiovisuel attentive aux évolutions d'un secteur fragilisé et soucieuse de favoriser son lien avec le territoire

Encouragée par des résultats toujours satisfaisants (sélections de films aidés dans des festivals nombreux et prestigieux, niveau soutenu d'emploi en Bretagne pour la filière...), la Région favorisera en 2025, les liens entre les créateurs et les créatrices, les œuvres, et les Bretonnes et les Bretons.

Le rôle des médiateurs du cinéma est de donner des clefs de compréhension du film et de l'art cinématographique pour tous les publics. La nouvelle convention de coopération cinématographique et audiovisuelle pour 2023/2025, conclue entre le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne), et la Région, a ouvert la possibilité d'un soutien conjoint à la création de postes de médiateurs dans les cinémas bretons depuis 2024. En 2025, cette action sera confirmée.

Le marché public « Lycéens et apprentis au cinéma en Bretagne » arrivera à échéance en juin 2025. D'une durée de quatre ans, il est cofinancé par la DRAC. En 2025, nous proposons de le renouveler et de le revaloriser. Ce dispositif est destiné aux publics lycéens et apprentis et se déroule sur le temps scolaire. Il s'organise entre l'opérateur,



le Lycée ou le CFA en partenariat avec un cinéma de proximité. Lycéens et apprentis au cinéma s'inscrivent dans une démarche de sensibilisation et de formation des jeunes au cinéma.

Par ailleurs, en dialogue avec Films en Bretagne, un accompagnement complémentaire des réalisatrices et réalisateurs bretons a été défini. Cette aide visera à soutenir, dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel, la présence d'auteurs-réalisateurs sur le territoire breton, pour qu'ils ou elles puissent y mener, sur une durée prédéterminée, des projets d'écriture, en partenariat avec des acteurs de la filière cinématographique et audiovisuelle en Bretagne et des structures locales. En 2025, l'aide répondra aux axes prioritaires fixés dans le cadre de la politique culturelle de la Région, qui place au cœur des préoccupations le respect des droits culturels, l'éducation artistique et culturelle ainsi que les défis liés à la transition écologique, comme ceux permettant d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes.

En matière de cinéma et d'audiovisuel, la Bretagne dispose d'un écosystème de production riche dans les domaines du court métrage de fiction, du documentaire et du film d'animation. En revanche, il convient de renforcer la capacité à produire à partir de la Bretagne des longs métrages de fiction car les enjeux sont à la fois de nature économique et socio-culturelle. Pour ce faire et tout en préservant la liberté de création, en 2025 la Région réinterrogera sa politique d'aide aux longs métrages de fiction et la procédure d'attribution des subventions. Les membres de la commission culture, patrimoine et sports seront associés à ce travail.

La cinémathèque de Bretagne a redéfini un projet ambitieux basé sur la valorisation des archives cinématographiques et leur accès à des publics très larges en Bretagne. Elle développera son nouveau projet scientifique, culturel et éducatif, décliné dans un plan d'actions s'articulant autour d'une politique de collecte volontariste et participative, d'un pôle de conservation mutualisé et écoresponsable et d'un service de conservation numérique des archives audiovisuelles de Bretagne. Un soutien renforcé sur trois exercices a été engagé par la Région depuis 2023. Ce soutien sera à nouveau renforcé en 2025 garantissant à cet équipement régional majeur, des conditions sécurisées pour lui permettre de franchir un nouveau cap indispensable à sa pérennisation : en effet, en 2024, avec le soutien de la Région, la Cinémathèque a acquis de nouveaux locaux à Brest. Des travaux importants débiteront en 2025 au terme desquels les associations Longueur d'ondes, Côte Ouest et Cinéphare, rejoindront la Cinémathèque, créant ainsi un véritable cluster audiovisuel à l'Ouest Bretagne.

### → Une politique structurante de soutien au secteur du livre et de la vie littéraire

En Bretagne, la chaîne du livre se distingue par sa forte dimension régionale, par une multitude de petites et moyennes entreprises d'édition, par un circuit de diffusion dense de librairies et de cafés-librairies indépendants qui maille l'ensemble du territoire et par une vie littéraire particulièrement dynamique se caractérisant par un nombre élevé de manifestations littéraires de toute taille. Dans la continuité de 2024, l'un des enjeux en 2025, sera de continuer, en lien avec l'EPCC Livre et lecture en Bretagne, à accompagner le secteur du livre en Bretagne dans ses évolutions (transitions écologique et sociétale, structuration du réseau des librairies et cafés-librairies indépendantes, mutualisation et mise en œuvre de projets collectifs...).

En 2025, toujours en dialogue avec Livre et lecture en Bretagne, la DRAC et le CNL des aménagements réglementaires permettront de renforcer et de mieux adapter nos dispositifs de soutiens aux résidences d'autrices et d'auteurs dans le domaine du livre (EAC).

Les acteurs émergents que sont les associations de professionnels telles que LIBRE – Association des libraires de Bretagne – et l'AMEB – Association des Maisons d'édition de Bretagne - continueront à être soutenues dans leur structuration afin qu'elles renforcent l'accompagnement de leurs adhérents. Dans le cadre de la convention en faveur du Livre en Bretagne co-signée par le Centre National du Livre, la DRAC Bretagne et la Région pour la période 2023/2025, sera renforcé le soutien à l'organisation de résidences en Bretagne. Ces aides encouragent la création littéraire et favorisent la présence d'auteurs sur le territoire et les rencontres entre artistes et habitants.

### → La Région Bretagne accompagne le secteur de la radio dans sa mutation

Le paysage radiophonique régional est dense, 27 radios associatives de catégorie A sont soutenues par la Région dans le cadre d'une politique volontariste qui vise à conforter la diversité et la qualité, partout sur le territoire. En 2023 et 2024, les premières diffusions numériques sur les zones de Brest et de Rennes ont débuté. Les problématiques afférentes sont nombreuses (couverture du territoire, antennes relais, équipement...) et l'impact budgétaire sur les radios particulièrement important puisque la plupart sont contraintes de financer les coûts d'une double diffusion : FM et numérique. Par ailleurs, de nouvelles radios de catégorie « A » ont et vont commencer à émettre. En 2025, la Région continuera à accompagner les radios dans cette transformation du paysage radiophonique afin de préserver la diversité et la richesse du tissu associatif existant et encouragera la mutualisation des initiatives comme celle développée par la CORLAB autour du projet fédérateur Radio B.O.A. (mutualisation de programmes diversifiés, production de contenus visant à favoriser les transitions, à respecter l'égalité entre les femmes et les hommes et les droits culturels...).

En dialogue avec la CORLAB, et dans le cadre du déploiement de la radio numérique en Bretagne, des aménagements réglementaires des dispositifs régionaux adoptés en 2024, pour favoriser les transitions dans les radios associatives de catégorie "A".

## Programme 304

# Inventaire et valorisation du patrimoine

## \\ Raison d'être du programme

Le patrimoine culturel constitue un atout majeur pour le développement des territoires. Facteur d'activité économique, de rayonnement, de fierté locale, le patrimoine participe pleinement de l'aménagement du territoire, comme de la cohésion sociale. En témoigne sa capacité à susciter, partout en Bretagne, en milieu rural comme urbain, littoral comme intérieur, des démarches collectives, populaires et mobilisatrices, intégrant de plus en plus les enjeux du développement durable, dont la sobriété foncière.

L'action publique pour le patrimoine est par ailleurs caractérisée par une forte capacité d'innovation et un ancrage territorial profond. Elle est conditionnée à la qualité de la collaboration entre tous les acteurs (publics, privés et citoyens), qui est forte en Bretagne.

La politique régionale du patrimoine s'exprime de 2 façons :

- L'inventaire du patrimoine culturel, une compétence régionale définie par la loi, qui a pour but de recenser, étudier le patrimoine à travers des actions de médiation et de transmission.
- Une politique volontariste de soutien aux projets de restauration et de valorisation.

## \\ 2025 en actions

### → Révéler et partager la connaissance produite

La Région Bretagne conduit sa compétence d'Inventaire en ayant comme objectif premier l'appropriation de la démarche et de ses résultats par les acteurs locaux. Les dynamiques partenariales et participatives sont ainsi essentielles pour porter cette ambition de co-construction. C'est pourquoi, la Région s'est dotée de dispositifs adaptés pour accompagner le partage de la compétence d'Inventaire avec les territoires, et a développé GLAD, application de collecte participative.

La dynamique engagée, réelle au vu du nombre des contributions et des partenariats noués se confirme. De nouveaux territoires s'engagent dans des opérations d'identification de leurs patrimoines afin d'intégrer les données dans des stratégies de labellisation, d'aménagement (PLUi...). La Région propose ici un accompagnement méthodologique, technique et scientifique.

La Région conduit également ses propres études sur des thématiques d'importance pour la Bretagne (patrimoine des lycées, des ports, des pardons et pèlerinages, liés à l'histoire toilière, architectures en pans de bois, architectures du tourisme populaire, héritages militaires, patrimoine et transition...). Accompagnées d'appels à projets et de bourses, ces opérations sont également l'opportunité d'élargir encore le champ des acteurs en mobilisant des associations, étudiants, doctorants... et d'animer les réseaux thématiques qui se forment autour de chacune d'elles. Une journée annuelle réunit d'ailleurs l'ensemble des acteurs, et devient un rendez-vous reconnu de l'action patrimoniale en Bretagne.

Au sein de cette dynamique bretonne la relation aux publics - physique ou numérique - est fondamentale. C'est pourquoi, seront mis en chantier la refonte du portail patrimoine.bretagne.bzh et le renouvellement du marché encadrant la ligne éditoriale Région. Une nouvelle publication de la collection Images Patrimoine est également prévue en 2025, consacrée aux bannières de pardon.

Les Journées européennes du patrimoine sont un moment majeur de rencontres entre la population, le patrimoine et les acteurs qui le font vivre. Il est prévu de relancer les « 50 coups de cœur » du week-end et de les prolonger au travers du cycle « Causons Patrimoine » de mieux en mieux identifié sur le territoire régional.

## \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation de programme de

4 800 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

1 133 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 000 000€

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 133 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## → Transmettre et faire vivre le patrimoine

La politique régionale place la valorisation du patrimoine au cœur de sa stratégie de développement et de cohésion sociale. Tous les patrimoines peuvent ainsi être pris en compte, valorisés : qu'ils soient immobiliers, mobiliers, navigants ou archéologiques, protégés au titre des Monuments Historiques ou non. La valorisation est une condition *sine qua non* du soutien régional aux travaux de restauration, et peut prendre différentes formes et s'incarner en un projet à dimension économique, touristique, sociale, culturelle ou encore environnementale.... Cette politique volontariste et ambitieuse pour les Bretonnes, les Bretons et le territoire vise non seulement à préserver et transmettre cet héritage culturel aux générations futures, mais aussi à renforcer le sentiment d'appartenance collective. Le tout en favorisant un développement local et durable. En soutenant des projets de restauration, la Région participe de fait à la création et au maintien d'emplois non délocalisables, à la transmission de savoir-faire parfois millénaires et au développement économique des territoires, tout en préservant leurs paysages culturels et urbains.

C'est aussi dans le cadre de cette politique que sont accompagnés les réseaux des cités labellisées en Bretagne qui œuvrent pour la restauration et la valorisation du patrimoine : Communes du Patrimoine Rural de Bretagne (44 communes), Petites Cités de Caractère (31 communes) et Villes d'Art et d'Histoire de Bretagne et des Villes Historiques (21 villes).

Dans le contexte actuel de réduction des ressources foncières et de crise du logement, le patrimoine constitue une ressource réelle. Sa valorisation contribue à réduire les émissions de carbone dans le secteur de la construction, en particulier en évitant les émissions générées par les travaux de gros œuvre. Depuis 2024, la politique de valorisation du patrimoine a adapté ses dispositifs pour inciter collectivités et bailleurs sociaux à la restauration/réhabilitation de biens patrimoniaux visant à créer des logements.

La Région s'efforce de favoriser l'appropriation du patrimoine par les habitants. Dans cette optique, elle encourage les propriétaires de biens publics à impliquer la population locale dans des projets de restauration via des souscriptions publiques. Une prime « Skoaz ouzh Skoaz » peut ainsi être ajoutée au montant d'une subvention déjà allouée, lorsque le cumul des dons récoltés atteint 1 % des travaux.

En 2025, l'expérimentation de l'opération « les lycées à la découverte du plus grand musée de France » en partenariat avec la Sauvegarde de l'Art Français sera poursuivie avec deux autres lycées (un à Auray, l'autre à Douarnenez). Il s'agit de sensibiliser de jeunes lycéens bretons à la notion de patrimoine culturel, en leur offrant la chance de s'engager directement dans un projet de restauration d'un objet mobilier qui se situe aux environs de leur établissement.

Parce que les musées sont de formidables lieux et vecteurs de transmission et de valorisation, la Région, à travers des dispositifs paritaires avec l'État tels que le Fonds Régional pour l'Acquisition dans les Musées (FRAM) et le Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR), soutient les investissements liés à l'acquisition et à la restauration des collections des 37 « Musées de France » en Bretagne. Elle accompagne également les projets d'investissements des Musées de France inscrits au Contrat de Plan État-Région.

En complément de l'appui aux projets portés par les territoires, la Région prend l'initiative d'identifier des thématiques régionales pluriannuelles afin d'impulser une dynamique triennale de développement spécifique. Ainsi, depuis 2023 et jusque fin 2025, un plan d'actions est déployé sur le patrimoine maritime et littoral. Ce plan d'actions donne lieu à la réalisation d'outils ou d'actions de sensibilisation ainsi qu'un appel à projets dont l'objectif est de renforcer la prise en compte de ces patrimoines maritimes sur un littoral fragilisé à cause de l'érosion, l'urbanisme, la spéculation immobilière... L'ambition régionale est aussi de changer le regard que l'on porte sur ces héritages et d'imaginer de nouveaux usages durables en phase avec la société d'aujourd'hui et de demain.

L'intervention de la Région en faveur du patrimoine inclut également sa dimension immatérielle. À ce titre, l'engagement de la société civile (associations, fondations reconnues d'utilité publique, universités...) pour promouvoir le patrimoine, joue un rôle déterminant. Ainsi, la Région soutient les initiatives régionales qui s'inscrivent dans cette perspective, en privilégiant des interventions de qualité et en réseau, destinées à sensibiliser et informer le plus grand nombre sur le patrimoine.

Pour faire connaître les métiers du patrimoine, valoriser les savoir-faire, et porter à la connaissance du plus grand nombre les actions soutenues par la Région au titre de sa politique de valorisation du patrimoine, des outils de médiation, des actions de communication (avec notamment la refonte du portail patrimoine.bretagne.bzh) et des partenariats médias seront réalisés en 2025.

Sous réserve du vote du Comité Intergouvernemental du Patrimoine Mondial l'été prochain, l'année 2025 devrait être marquée par l'inscription à l'Unesco des « Mégalithes de Carnac et des Rives du Morbihan » au titre du patrimoine mondial de l'humanité.

La Région, active sur ce sujet, continuera d'accompagner la démarche d'inscription portée par l'association « Paysages de mégalithes » et recherchera à lui donner une résonance régionale par le biais de ses outils de communication.



## Programme 305

# Tourisme

## \\ Raison d'être du programme

Le tourisme est un secteur stratégique pour la Bretagne tant par sa capacité à créer de la valeur économique (8% du PIB) que par sa contribution à l'aménagement du territoire et à la qualité de vie. Du fait notamment de l'accélération des transformations de notre société et du contexte environnemental, le tourisme se doit d'être pensé avec rigueur et méthode. Il convient en effet d'anticiper ses évolutions, son optimisation et de nous adapter pour être à la fois plus réactifs et plus proactifs.

C'est dans cette optique que la Région et Tourisme Bretagne s'engagent dans une réflexion sur le tourisme à horizon 2040, en déclinaison notamment des travaux conduits en 2023 par Atout France et ADN tourisme. Afin d'assurer l'opérationnalité de cette démarche qui doit prendre en compte toute la diversité des territoires bretons, ce travail sera conduit de manière partenariale avec l'ensemble des acteurs concernés : publics (collectivités et leurs opérateurs touristiques), privés, associatifs, ainsi que les habitants. Cette collaboration s'appuiera sur les échelles des 10 Destinations touristiques de Bretagne.

Cette projection du tourisme à horizon 2040 permettra de nourrir et d'orienter les stratégies respectives des territoires. Pour l'échelon régional, et de façon croisée avec une démarche d'évaluation du schéma 2020-2025, elle aboutira à une adaptation du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (S.R.D.T.L.) et de ses modalités et outils de mise en œuvre.

## \\ 2025 en actions

### → Maîtriser l'attractivité touristique de la Bretagne

En 2025, s'inscrivant toujours dans la continuité de l'ambition du S.R.D.T.L., Tourisme Bretagne poursuivra ses trois missions principales :

1. L'observation : Au-delà des études de conjoncture (fréquentation, valeurs sectorielles, emploi), des intentions de départs, et de l'étude prospective Horizon 2040 en lien direct avec la Région, Tourisme Bretagne instruira une étude structurelle du tourisme en Bretagne en 2024 ainsi qu'une évaluation de l'acceptabilité touristique chez les habitants comme chez les professionnels. Tourisme Bretagne continuera également à contribuer activement à la consolidation de France Tourisme Observation (FTO), l'observatoire national, afin de renforcer l'analyse des tendances touristiques.
2. La qualification et la structuration de l'offre : Tourisme Bretagne poursuivra le déploiement de ses accompagnements dédiés aux territoires. L'accompagnement des professionnels du secteur s'articulera autour d'une nouvelle offre de service, en cohérence avec le positionnement touristique régional axé sur « identité et transitions » (tourisme durable, digitalisation, commercialisation France et international, marque Bretagne, accueil vélo, destination d'excellence adaptation au changement climatique). Ce soutien s'appuiera à la fois sur le programme annuel des webinaires « RDV Pros », mais aussi à travers des rencontres régulières, en présentiel, au plus près des acteurs, permettant aux professionnels et partenaires du tourisme de renforcer leurs compétences face aux enjeux contemporains.
3. La communication et la promotion : Tourisme Bretagne déploiera une stratégie de communication renouvelée en France et en Europe, ciblant à la fois les primo-visiteurs et les familles. La nouvelle plateforme de marque et la campagne « Partez touriste, revenez Breton » continueront de structurer les actions de promotion, tout en renforçant l'image de la Bretagne comme une destination incontournable.

## \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation de programme de

3 900 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

7 005 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

3 620 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

7 005 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

En 2025, Tourisme Bretagne, en lien étroit avec le Ti HUB – Région Bretagne, continuera à participer activement à la mise en œuvre des contrats de développement touristique aux côtés des Destinations touristiques. Cela inclura un soutien direct aux projets démonstrateurs, ainsi qu'un accompagnement renforcé en matière de design culinaire, de valorisation des savoir-faire bretons, et de développement des compétences des acteurs du tourisme, en phase avec l'ambition régionale « identité et transitions ».

Enfin, Tourisme Bretagne contribuera activement à la démarche d'évaluation du S.R.D.T.L au prisme de ses compétences.

#### → **Impulser et coordonner un modèle vertueux de développement touristique à l'échelle régionale**

En vue de la réactualisation du S.R.D.T.L. en 2025, deux démarches seront engagées : - une évaluation des actions et résultats de la stratégie touristique régionale, incluant notamment l'analyse des contrats avec les 10 Destinations touristiques, des feuilles de route régionales et des partenariats régionaux ; - une projection du tourisme en Bretagne à l'horizon 2040, prenant en compte les évolutions sociétales, économiques et environnementales. Ces démarches, menées de manière collaborative avec les acteurs locaux, seront copilotées par la Région et Tourisme Bretagne, avec un soutien d'expertise externe pour assurer leur opérationnalité.

2025 verra également aboutir la démarche de modélisation d'un Plan de développement des compétences à destination des développeurs touristiques et des socio-professionnels.

#### → **Stimuler et accompagner l'innovation et la transition méthodologique**

Issu des opportunités de projets identifiées dans le cadre du projet GR34 / Itinérance sur la frange littorale et piloté par le Ti HUB, le projet « Nautic lib » (pour un nautisme en libre-service) verra sa pleine réalisation en 2025, sur la base des résultats du test réalisé à l'été 2024 sur 5 sites candidats. Le soutien régional permettra le déploiement des solutions des entreprises engagées dans la démarche, sur les 6 territoires de Destination touristique volontaires pour l'expérimentation (Baie de St Brieuc Paimpol les Caps, Cap Fréhel – St Malo – Baie du Mt St Michel, Rennes et les Portes de Bretagne, Brest Terres Océanes, Côte de Granit rose – Baie de Morlaix et Lorient Agglomération) ; soit plus de 30 à 50 sites (plages, bords de plans d'eau, de rivière, etc.) proposés à l'échelle de la Bretagne.

Sélectionnés en 2024, les projets démonstrateurs de mise en tourisme de la V42 (itinéraire vélo de Rennes à St-Malo) et de valorisation des sites archéologiques de la Destination Kalon Breizh, poursuivront leur mise en œuvre avec le soutien financier de la Région mais également méthodologique par le Ti HUB, cellule d'accélération des transitions touristiques portée par la Région. Deux projets qui se veulent exemplaires en matière d'intégration des valeurs du Schéma régional : Identité et Transitions, et bénéficiant directement à la mise en œuvre des plans d'actions des Destinations touristiques.

#### → **Accompagner et soutenir un modèle vertueux de développement touristique dans les territoires**

En déclinaison de l'ambition partenariale inscrite au cœur des contrats de développement touristique, les plans d'actions 2023-2025 des 10 Destinations poursuivront leur mise en œuvre. Le soutien régional - désormais simplifié et « intégré » en couvrant l'ensemble des thématiques régionales déclinées sur les territoires - bénéficie à des projets de développement touristique porteurs des valeurs socles du S.R.D.T.L., à savoir : l'identité / la singularité du territoire, les transitions environnementales, climatiques, économiques, sociales et sociétales ; l'habitant et le visiteur au cœur du projet (dans sa construction et en phase de mise en œuvre) ; et le partenariat public-privé.

Dans cet objectif, l'innovation et les transitions sont au cœur du processus de l'accompagnement régional, proposant la mise à disposition d'une ingénierie régionale – Région Bretagne et Tourisme Bretagne – aux côtés des territoires ainsi que d'outils techniques pensés et conçus par le Ti HUB.

#### → **Renforcer les dimensions écologique et sociale au service de la performance de la filière nautique**

La feuille de route « Nautisme » adoptée par l'Assemblée régionale le 15 décembre 2023 détermine six enjeux stratégiques parmi lesquels figurent :

- le développement de l'accès aux emplois et formations de la filière nautique ;
- le développement du rayonnement du nautisme breton, et en particulier via les événements de course au large.

Concernant le premier enjeu, la Région Bretagne engagera en 2025 plusieurs opérations autour de l'attractivité des métiers de la filière, comme la journée Nautik Deiz dans les lycées. Pour ce qui concerne l'enjeu de rayonnement, un plan d'actions spécifique sera déployé tout au long de l'année 2025 par des actions d'information et promotion, à destination des entreprises, des collectivités et usagers de la filière. Point culminant de ce plan d'actions, l'édition 2025 de la Rencontre régionale de la filière nautique – Nautik Deiz – aura comme fil conducteur la jeunesse et son lien avec le nautisme.

L'action transversale « nautique » permettra également, en 2025, d'actualiser le cadre du soutien de la Région aux événements de la course au large, en intégrant les préoccupations relatives à la transition environnementale, l'égalité femmes – hommes et l'inclusion sociale par la course au large.

## Programme 306

# Canaux de Bretagne

## \\ Raison d'être du programme

Les canaux constituent un patrimoine régional majeur, à la fois paysager et naturel, historique et culturel. Ils représentent un atout essentiel pour le développement du tourisme en Bretagne intérieure grâce à une offre variée d'activités sur la voie d'eau et aux possibilités de randonnée sur les chemins de halage aménagés.

Les canaux, 550 km, et leurs dépendances, 5 500 ha, constituent en outre une richesse en termes de biodiversité qu'il importe de préserver et valoriser. Ils ont un rôle majeur dans la transition écologique par la séquestration du carbone permise par les boisements et les continuités écologiques qu'elles assurent (trame verte et bleue).

Les principes d'une stratégie régionale de développement et de valorisation ont été adoptés en session en 2018 et réévalués en décembre 2023 pour les adapter aux nouveaux défis, notamment d'adaptation au changement climatique. Douze orientations majeures ont ainsi été arrêtées : développer la navigation et la randonnée, gérer durablement le domaine, partager les usages, renforcer la communication, assurer les services essentiels aux usagers, garantir la sécurité et l'accessibilité pour les usagers, placer l'éclusier au service des nouveaux usagers, amplifier l'animation par les maisons éclusières, en lien avec les territoires, s'adapter au changement climatique, faire évoluer la navigation, favoriser le multi-activités, développer l'intermodalité vers et sur les canaux.

Ces ambitions seront portées et adaptées concrètement par une gouvernance d'exploitation des ports fluviaux renouvelée.

## \\ 2025 en actions

### → Développer les usages nautiques

Pour assurer la navigabilité des voies d'eau bretonnes et pérenniser la plaisance fluviale, il est nécessaire de procéder régulièrement à des interventions lourdes.

Le budget 2025 conforte l'objectif de sécurisation des ouvrages notamment les passerelles d'accès sur lesquelles interviennent nos agents. Le remplacement régulier des portes d'écluses en fin de vie, et la motorisation de celles-ci, prend une part importante de ce budget.

L'effort porté sur le dragage des sédiments afin de retrouver des hauteurs de mouillage conformes ainsi que la création de sites de transit pour les vases extraites, est poursuivi sur la Vilaine et le canal d'Ille-et-Rance. Un plan de dragage bientôt adopté sur le Morbihan permettra des interventions à compter de 2025 sur le Blavet et l'Oust.

### → Développer les usages terrestres

Le développement de la randonnée, locale ou itinérante, pédestre ou cycliste constitue un atout important pour le tourisme centre-breton. Les 500 km de chemins de halage sont supports de voies verte. Même si la fréquentation a légèrement fléchi en 2024 du fait notamment d'une météo maussade, celle-ci a augmenté de 50% depuis 2016 ! Au total, la fréquentation annuelle des canaux de Bretagne est évaluée à près de 4 millions de personnes ce qui en fait une destination de tout premier ordre. Il est donc primordial de continuer à entretenir ces infrastructures terrestres. Une réflexion particulière est menée sur les types de revêtement notamment au regard de leur durabilité au sens temporel et écologique (approche bilan carbone).

Enfin, la politique d'installation d'équipements et services aux usagers sera poursuivie. Il est prévu notamment la création de nouveaux postes de pêche accessibles aux personnes à mobilité réduite.

## \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation de programme de

11 845 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

3 240 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

16 015 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 240 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

### → Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques

Les voies navigables constituent une « machine hydraulique » dont la gestion a des impacts sur la ressource en eau et sur l'état écologique des cours d'eau. Si l'enjeu « navigation » nécessite le bon fonctionnement de ces ouvrages, l'enjeu « milieu » est aussi prioritaire. Les ouvrages hydrauliques doivent permettre une gestion maîtrisée des niveaux et des débits.

Les ouvrages de régulation nécessitent, au regard des exigences de sécurité, d'être en parfait état de fonctionnement. Le remplacement du clapet du Boël qui maintient un niveau d'eau sur la Vilaine en aval de Rennes constituera l'opération majeure. La navigation sera toujours interrompue sur cet axe cette année. Des travaux sur la motorisation du clapet du Cabinet Vert à Rennes seront également entrepris afin de sécuriser le fonctionnement de celui-ci.

Une étude de maîtrise d'œuvre sur le confortement du barrage de Hédé sera engagée dans le cadre d'une révision globale de tous les barrages.

Ce chapitre comprend aussi le remplacement régulier des équipements mobiles des barrages de navigation (vannes de crue et génie-civil associé).

### → Conserver et aménager l'infrastructure

Le maintien en bon état de l'infrastructure nécessite des tranches régulières de réfection des berges des voies d'eau, des ouvrages d'art de franchissement, etc... Un programme pluriannuel guide ces investissements. En 2025, seront achevées la réhabilitation du pont basculant de Redon et la consolidation des falaises sur la Vilaine à Guichen – Saint-Senoux.

Les travaux de requalification de maisons éclésières seront poursuivis notamment pour la préservation de celles qui pourraient faire l'objet d'appels à projets pour une seconde vie.

2025 verra se poursuivre la mise en œuvre du « Plan d'actions biodiversité Canaux » adopté à la session de décembre 2023. Enfin, afin de valoriser et promouvoir le patrimoine naturel du domaine, il est envisagé la création d'une aire de protection sur deux sites présentant un caractère exceptionnel : Bosméléac (22) et Gueltas/Saint-Gonnery (56).

### → Assurer la continuité écologique

La Région doit mettre en conformité ses ouvrages sur les rivières canalisées au titre de la réglementation sur les continuités écologiques. Cela comprend la rénovation ou la création de dispositifs de franchissement multi-espèces poissons et d'équipements spécifiques à l'anguille.

Les études de maîtrise d'œuvre sont toutes réalisées. En 2025, les travaux sur l'Oust et le Blavet seront achevés, se poursuivront sur la Vilaine et débuteront sur l'Aulne. Le programme s'achèvera en 2027.

### → Matériels

Pour entretenir et sécuriser l'ensemble du domaine, les services utilisent des moyens nautiques (barges...) et terrestres (tracteurs...) qu'il conviendra de renouveler.

### → Etudes et acquisitions foncières

Le géoréférencement de l'ensemble des réseaux qui transitent sur le domaine public fluvial est indispensable pour consolider les données dans le temps et assurer la sécurité des chantiers à venir (en évitant les casses). Ces réseaux, propriétés des distributeurs d'eau, d'électricité, de gaz, etc. sont entre autre soumis à redevances d'occupation.

### → Partenariats

Les contrats de canal représentent la pierre angulaire des dispositifs contractuels avec les EPCI traversés par les canaux. Après Rennes Métropole, Redon Agglomération et Bretagne Romantique, il sera conclu en 2025 les partenariats avec les Communautés de communes de Haute-Cornouaille et les études préalables avec Baud communauté, Vallons de Haute-Bretagne et Pleyben-Châteaulin-Porzay. Enfin, la convention d'appui financier au Département des Côtes d'Armor pour l'exploitation du canal de Nantes à Brest, propriété de l'Etat sur cette section, a vocation à s'arrêter et à être ré-étudiée pour les années à venir.

## Programme 307

## Sports

### \\ Raison d'être du programme

La politique sportive régionale, volontariste, vise quatre grands objectifs complémentaires. Elle accompagne les acteurs bretons du sport dans leur capacité à investir dans un sport plus durable, soucieux des enjeux environnementaux, de bonne gouvernance et d'égal accès.

Elle agit par ailleurs pour consolider l'excellence sportive bretonne et maintenir la place centrale de la Bretagne dans le domaine de la course au large.

De plus, la Région contribue à faire rayonner le sport en soutenant l'organisation de manifestations sportives d'envergure nationale et internationale.

Enfin, à travers sa forte implication dans les instances de la gouvernance du sport, elle participe activement à la concrétisation du Projet sportif territorial breton.

### \\ 2025 en actions

#### → Optimiser l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques en Bretagne

Suite aux résultats probants de nos sportives et sportifs bretons en valide comme en paralympique (27 médailles, dont 20 en paralympiques soit près du quart des médailles paralympiques françaises) avec notamment les médailles d'or de Nicolas Gestin (Canoë-Kayak – Slalom), d'Alexandre Léauté (Para Cyclisme sur route – Contre la Montre C2 et Poursuite C2) et d'Emeline Pierre (Para Natation – 100m Nage Libre S10), le soutien aux athlètes en préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Los Angeles 2028 seront poursuivies, en partenariat avec la Maison régionale de la Performance, comme ce fut le cas lors de la précédente olympiade.

Ces bourses individuelles, calibrées en fonction des conditions de vie et d'entraînement de chaque athlète, viennent compléter un ensemble cohérent de dispositifs de la politique sportive régionale déployé depuis de nombreuses années et destiné à faciliter l'accès et la pratique du haut niveau. En effet, ce parcours vers la très haute performance comprend aussi des aides aux structures fédérales, soit les 26 pôles espoir répartis sur toute la Bretagne ainsi que les deux pôles France en projet olympique (Voile à Brest et Canoë-Kayak à Cesson-Sévigné).

Ce soutien se traduit également par des subventions aux centres de formation des clubs labélisés par la Région, à certains clubs évoluant dans les plus hautes divisions de leur discipline, et enfin par une aide financière au fonctionnement du GIP Sport Bretagne. Au total, ce sont près de 2 millions d'euros qui sont mobilisés par la Région en faveur de l'excellence sportive.

#### → La Région au soutien d'un sport breton exemplaire

En 2025, les différents dispositifs incitant les acteurs du sport à prendre davantage en compte les enjeux du développement durable sont confortés. Les pratiques physiques et sportives sont fortement exposées aux risques et faits de violences et harcèlements sexistes et sexuelles (VHSS). La Région, dans le cadre du plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes, initie un chantier en deux phases visant à contribuer plus activement à ce combat majeur, qu'elle investit actuellement déjà en appui sur le GIP Sport Bretagne. Dans un premier temps, une interrogation des structures sollicitant le soutien financier de la collectivité sur les moyens déjà mis en œuvre (existence d'une personne référente dans la structure, formation à la prévention et à la réaction face aux VHSS, plans d'action spécifiques...) sera mise en place. En un second temps, au regard de l'analyse des réponses obtenues, des actions concertées avec le mouvement sportif pourront découler de cette phase d'observation et d'ouverture du dialogue.

### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation de programme de

3 550 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

6 733 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

1 672 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

7 247 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport



Par ailleurs, le dispositif de responsabilité sociétale des organisations en faveur de treize clubs de haut niveau labélisés par la Région se poursuit. Enfin, le soutien croissant au Comité régional olympique et sportif français de Bretagne permet d'accompagner plus d'organismes engagés dans une démarche qualité, signataires d'une charte régionale. Au total, ce sont plus d'1,5 millions d'euros, soit près du quart du budget en fonctionnement, qui sont consacrés à cet objectif en 2025.

Traduction de cette approche en matière d'aides à l'investissement, le programme pluriannuel d'investissement « Sport » accompagne les constructions et rénovations d'équipements sportifs en visant à ce qu'ils soient plus vertueux sur le plan énergétique tout en améliorant l'expérience des spectateurs. Les aides à la salle événementielle et sportive à Quimper (0.8 M€ d'engagement en 2025), le stade Allainmat à Lorient (1M€ d'engagement en 2025) ou encore le stade G. Piriou à Concarneau (0.45 M€ d'engagement en 2025) s'inscrivent dans cette logique.

Enfin, sont prévus des soutiens à la réalisation du double projet scolaire et sportif de jeunes Bretons, portés soit par des structures inscrites dans les plans de performance fédérale des fédérations, soit par des clubs dont le modèle de développement repose principalement sur la formation.

### → Sport Bretagne, un outil structurant

Convaincue de l'importance du projet déployé, la Région maintient son fort engagement auprès du GIP Sport Bretagne dont la présidence est assurée par un élu régional. En complément de la mise à disposition de trois agents auprès du GIP, une contribution du programme Sport porte l'apport global de la Région à 750 000 €, soit environ 15% du budget annuel de Sport Bretagne. Par ailleurs, elle s'investit auprès de l'État pour aider la structure à anticiper ses positionnements sur des segments où la concurrence peut être intense comme celui de la formation aux métiers de l'animation et du sport, ou celui de l'hébergement de séjours sportifs. Enfin, en appui sur la politique en faveur du patrimoine régional, des études de préprogrammation devraient être lancées en 2025 afin d'envisager le remplacement à terme de la Halle Binet, élément structurant de l'offre du GIP auprès du mouvement sportif et de l'éducation populaire.

### → La Bretagne, une terre d'accueil reconnue de manifestations sportives à forte notoriété

Avec sa géographie et ses kilomètres de côtes, son parc d'équipements, le fort investissement de milliers de bénévoles ainsi que la capacité des financeurs à coopérer et mutualiser leurs moyens, la Bretagne dispose de nombreux atouts pour accueillir des compétitions sportives d'envergure nationale et internationale. Chaque année, la Région soutient plus de 130 organisations dont une cinquantaine de niveau international, grâce à une enveloppe de plus de 1,3 millions d'euros.

A titre d'exemple, en 2025, se tiendront notamment le Grand Départ du Tour de France cycliste féminin et plusieurs étapes du Tour de France cycliste masculin. Au calendrier sont également inscrits les championnats de France de gymnastique réunis sur un seul site (Rennes) pour la première fois de leur histoire ainsi que des dizaines d'événements nationaux en cyclisme, voile et tennis en particulier, le trio de tête des disciplines les plus représentées. Pour maximiser la visibilité de ces événements, le contrat d'objectifs et de moyens signé avec les télévisions locales permet de réaliser 10 captations par saison sportive pour un budget de 110 000 €.

La Région investit massivement le segment spécifique de la course au large depuis plusieurs années à travers deux dispositifs complémentaires. D'une part, l'organisation d'une filière de formation d'excellence en partenariat avec le Crédit Mutuel de Bretagne et le Pôle France de course au large de Port-La-Forêt. D'autre part, des aides sont attribuées aux épreuves partant ou arrivant en Bretagne, telles que Tour de Bretagne à la voile, le Défi Azimut ou encore les 24h Ultim.

### → Le projet sportif territorial comme clef de voute de la nouvelle gouvernance

Un an après l'adoption du projet sportif territorial 2023-2026 par les instances de la nouvelle gouvernance - la conférence régionale du sport et la conférence régionale des financeurs - plusieurs projets, initiés en 2024, continuent à être déclinés en 2025, notamment dans le domaine de l'insertion par le sport et celui de l'innovation sociale et technologique dans le sport. Par ailleurs, un nouveau projet émerge qui croise les pratiques nautiques et l'égalité femmes-hommes, porté par un *consortium* composé de Nautisme en Bretagne et l'association Fifty-Fifty qui œuvre pour le développement du nautisme au féminin. Au sein de cette gouvernance, qui permet de concentrer les efforts financiers et humains sur des problématiques spécifiquement locales, la Région apporte plus que des subventions et de l'ingénierie de projet. Elle garantit un portage politique fort et tenace, propice au bon fonctionnement des instances et au respect du calendrier de réalisation du projet sportif territorial.









RÉGION BRETAGNE  
RANNVRO BREIZH  
REJION BERTÈGN

---

283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 35711 Rennes cedex 7  
Tél.: 02 99 27 10 10 | [X](#) regionbretagne | [f](#) regionbretagne.bzh | [@](#) region.bretagne | [in](#) Région Bretagne  
[www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)